

- **Un soutien de qualité dans les actes de la vie quotidienne doit être abordable : rétrospective de notre congrès**
 - **Quelle suite pour le projet d'initiative populaire ?**
 - **Invitation à l'assemblée générale du 5 mai 2022, 14h15 à Olten**
-

Chers membres et personnes intéressées au Réseau Bien vieillir

Vous souvenez-vous du 28 novembre de l'année dernière ? Ce dimanche-là, 61% des votantes et votants ont dit oui à l'initiative sur les soins infirmiers. Aussi tous les cantons ont voté oui, à l'exception d'Appenzell Innerrhoden. C'était un signe clair de solidarité avec les femmes et les hommes travaillant dans le domaine des soins. En cette période de pandémie de Corona, l'importance systémique du travail des soins a été soulignée.

Nous considérons le résultat de cette votation comme une incitation à faire avancer notre projet d'initiative populaire pour "Bien vieillir. Une bonne et longue vie pour toutes et tous. » Le soutien au quotidien et la prise en charge des personnes âgées ne doivent plus rester un thème oublié de la politique sociale. Les défauts du système actuel concernant l'aide et le soutien aux actes de la vie quotidienne des personnes âgées sont reconnus depuis longtemps. Des mesures d'amélioration sont proposées et discutées ici et là, mais aucune amélioration fondamentale ne se dessine encore. C'est pourquoi nous sommes d'avis qu'une avancée est nécessaire au niveau constitutionnel.

Un soutien de qualité dans les actes de la vie quotidienne doit être abordable : rétrospective de notre congrès

En automne 2021, le Réseau Bien vieillir avait organisé, en collaboration avec le Service de relève Suisse et grâce au soutien de différents sponsors, une conférence intitulée "Une bonne et longue vie pour toutes et tous - une tâche publique ? » Celles et ceux qui étaient présents ce vendredi 29 octobre 2021 à Berne se souviendront certainement de la bonne ambiance, des exposés intéressants et des rencontres personnelles. Environ 180 personnes ont participé à la conférence et ont pu se faire leur propre idée sur les raisons pour lesquelles le réseau Bien Vieillir estime que le lancement d'une initiative populaire est nécessaire.

Sur le site web du réseau, vous trouverez un résumé des contributions ainsi que les enregistrements vidéo des conférences : www.initiative-bien-vieillir.org.

Quelle suite pour le projet de l'initiative populaire ?

Après la conférence, le comité de direction du Réseau Bien vieillir s'est réuni en décembre et janvier afin d'évaluer les résultats du congrès et de préciser et de consolider le texte



constitutionnel proposé. Ils se sont entretenus avec des représentant.es de différentes organisations ainsi qu'avec d'autres expert.es afin d'explorer plus avant les chances d'une initiative populaire. Lors de l'assemblée générale, nous vous soumettrons une proposition pour la suite de la démarche.

Invitation à l'assemblée générale du jeudi 5 mai 2022 à Olten

Buffet de la gare d'Olten, 14h15 - 16h45

Ordre du jour*

1. Partie statutaire

Communications, rapport annuel, comptes annuels 2021, budget 2022

2. Projet d'une initiative populaire

Le projet de texte précisé est présenté aux personnes présentes. L'assemblée générale décide de la proposition du comité de direction et de la suite à donner.

*Tous les documents et l'ordre du jour détaillé seront mis en ligne sur notre site Internet www.initiative-bien-vieillir.org début avril 2022.

Inscription jusqu'au 27.4.2022 à info@gutes-alter.org ou par écrit à Netzwerk Gutes Alter, Case postale, 8036 Zürich.

Pour finir, une demande : Si vous n'êtes pas encore membre du réseau, n'hésitez pas à le devenir dès aujourd'hui. La cotisation annuelle est de 50 francs. Si vous êtes déjà membre, faites de la publicité pour notre Réseau Bien vieillir auprès de vos amies et amis et autres personnes que vous connaissez. Les dons sont également les bienvenus : Compte PC 15-61465-9, IBAN-No. CH65 0900 0000 1506 1465 9.

Si vous travaillez pour une institution, par exemple un établissement médico-social, vous pouvez proposer une adhésion collective à l'entreprise. La cotisation s'élève à 200 francs au minimum. (La cotisation exacte est fixée après accord mutuel.)

Vos suggestions et vos critiques sont également importantes pour nous. Contactez-nous via Netzwerk Gutes Alter, case postale, 8036 Zurich ou info@gutes-alter.org.

Cordiales salutations

Kurt Seifert (responsable de la rédaction du bulletin)